



**Arrêté réglementant la circulation et le
stationnement**

*Travaux de terrassements
D68 – lieu-dit Lanven*

COMMUNE DE LANRIVOARÉ

Pascale ANDRÉ, maire de la commune de Lanrivoaré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal n°2020-033 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Joseph RAGUÉNÈS, 1^{er} adjoint au maire,

Considérant la demande en date du 13/09/2022, par l'entreprise BOUYGUES Energies & Services, représentée par M. JACOBEE Matthieu, située 12 rue Fernand Forest – BP 85 – 29802 BREST CEDEX 9,

Considérant que les travaux de terrassements au lieu-dit Lanven à Lanrivoaré nécessitent de sécuriser la circulation et d'interdire l'accès à la zone de travaux,

Considérant que le stationnement et la circulation doivent être règlementés,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise BOUYGUES Energies & Services est autorisée à réaliser des travaux de terrassements, au lieu-dit Lanven

Article 2 :

Le stationnement des véhicules sera interdit sur la zone du chantier.

La voie concernée sera fermée à la circulation avec accès aux riverains **du mercredi 14 septembre au vendredi 8 octobre 2022.**

Article 3 :

La signalisation réglementaire nécessaire à l'application des présentes dispositions, sera mise en place par l'entreprise et la sécurité des usagers devra être assurée.

Article 4 :

Le présent arrêté municipal sera affiché aux abords du site concerné par l'entreprise.

Article 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 6 :

Le présent arrêté municipal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Madame la Secrétaire Générale de la commune de Lanrivoaré est chargée de l'exécution du présent arrêté municipal dont l'ampliation sera adressée à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Renan
- Entreprise BOUYGUES Energies & Services
- Service technique de Lanrivoaré

Fait à LANRIVOARE, le 13 Septembre 2022,

**Pour le maire et par délégation,
Le 1^{er} adjoint au maire en charge des travaux,
de l'urbanisme et de l'environnement,
Joseph RAGUÉNÈS,**

